

**LABEL PARIS CO-DEVELOPPEMENT SUD
2012**

DOSSIER DE CANDIDATURE

EDITO DU MAIRE DE PARIS

La solidarité internationale est l'une des priorités de notre Ville. Paris est fière de soutenir sa diversité culturelle et développe une dynamique de coopération forte avec les acteurs associatifs parisiens et leurs partenaires du Sud. Les associations de migrants représentent à cet effet des espaces de participation civique des Parisiens non communautaires et des lieux d'échanges interculturels essentiels.

Le Label Paris Co-développement Sud, créé en 2006, est spécifiquement dédié au soutien des projets associatifs mis en œuvre par des migrants ou en collaboration étroite avec eux. Ce dispositif complète ainsi de manière originale le financement traditionnel des ONG, en soutenant des projets de renforcement de l'intégration des populations étrangères à Paris et de développement durable dans les pays d'origine.

Les précédentes éditions ont démontré l'attractivité du Label Paris Co-développement Sud pour les associations parisiennes et ont récompensé des projets aux thématiques diverses. Les activités prévues à Paris contribuent à renforcer la démocratie locale, en partenariat avec les acteurs des quartiers.

Je souhaite que cette septième édition du Label Paris Co-développement Sud soit, cette année encore et grâce à vous, une belle occasion de rencontres et d'échanges riches d'ambitions et de dynamisme, afin de continuer à forger une identité parisienne solidaire aux multiples visages, où chacun a sa place et un rôle à jouer.

Bertrand Delanoë, Maire de Paris

SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE DE PARIS.....	1
SOMMAIRE	2
REGLEMENT DU LABEL PARIS CO-DEVELOPPEMENT SUD 2012.....	3
DEPOSER SON DOSSIER DE CANDIDATURE.....	8
FICHE DE CANDIDATURE.....	9
DOCUMENT DE PROJET	11
LAUREATS DES 3 DERNIERES EDITIONS	12
CONTACTS.....	15

REGLEMENT DU LABEL PARIS CO-DEVELOPPEMENT SUD 2012

ARTICLE 1 : OBJET

La Ville de Paris renouvelle son partenariat avec le mouvement associatif parisien. Elle reconduit en 2012 l'appel à projets intitulé « Label Paris Co-développement Sud ». Une enveloppe maximale de 80 000 € est dédiée à ce dispositif.

Par ce biais, la capitale mobilise et valorise les ressortissants résidant à Paris et originaires de pays en développement comme partenaires de son rayonnement international et de sa politique d'intégration.

Les articles qui suivent définissent les conditions et modalités de candidature.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ELIGIBILITE

• Concernant les associations

Pour faire acte de candidature au « Label Paris Co-développement Sud », les associations doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être domiciliées à Paris,
- avoir déjà mené des projets de développement dans un ou plusieurs pays du Sud,
- conduire des activités à Paris impliquant des résidents d'origine étrangère,
- avoir deux ans révolus d'existence au 1^{er} janvier 2012 ayant abouti à l'établissement de rapports d'activités et financiers.

Sont exclus et ne pourront se présenter à l'appel à projets en 2012 les associations suivantes :

- les lauréats des éditions 2010 et 2011 du Label,
- les associations déjà financées lors des éditions antérieures du Label et qui n'ont pas rendu un rapport final d'exécution de leurs projets.

• Concernant les projets

Tout projet, pour être éligible au « Label Paris Co-développement Sud », devra impliquer nécessairement des Parisiens d'origine étrangère et devra comporter obligatoirement deux volets d'activités distincts :

1·Le premier volet sera mis en œuvre dans un pays en développement (volet Sud) :

Il devra avoir un impact mesurable sur l'amélioration des conditions de vie des populations aidées. Il devra s'inscrire dans une perspective de développement durable et donc valoriser et renforcer les acteurs du Sud : le projet devra s'inscrire dans le cadre des politiques nationales relatives au secteur concerné et donner un rôle actif aux collectivités du Sud, ou à tout autre acteur de terrain exerçant des compétences équivalentes.

2·Le second volet d'activités sera localisé à Paris (volet parisien) :

Le projet devra proposer des activités à Paris qui soient articulées avec les démarches entreprises au Sud et qui mobilisent pleinement les ressortissants des localités accueillant le projet de développement. Il aura entre autres pour objectif de promouvoir les réseaux de contacts individuels ou collectifs entre les Parisiens d'origine étrangère, les pouvoirs publics, les acteurs associatifs et l'ensemble de la population (ces liens sont propices aux échanges interculturels et à l'intégration).

Sont exclus et ne seront pas éligibles au « Label Paris Co-développement Sud » les projets présentés :

- ayant un caractère politique, partisan ou confessionnel,

- consistant à financer majoritairement des déplacements (y compris collecte et / ou convoi de biens),
- revenant à subventionner, directement ou indirectement, une entreprise privée,
- ayant déjà obtenu ou susceptibles d'obtenir un autre financement de la Ville de Paris.

- Concernant les thématiques

Les candidatures pourront porter sur tous les secteurs de développement.

Toutefois, seront privilégiés les projets qui, outre leur contribution à l'intégration des populations étrangères à Paris, participeront significativement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

- Concernant la durée des projets

La durée de réalisation des projets ne devra pas excéder 18 mois, à compter de la date de versement de l'aide financière.

ARTICLE 3 : PAYS CONCERNES

Les pays concernés par le « Label Paris Co-développement Sud » sont les pays définis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) comme les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, à l'exception de ceux de la zone Europe (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Géorgie, Kazakhstan, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Serbie, Turquie, Ukraine).

La liste de ces pays est accessible sur le site de l'OCDE, à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dataoecd/9/46/48858549.pdf>

Pourront également être exclus du Label les pays connaissant des conflits, notamment armés, ou à l'encontre desquels des réserves diplomatiques ou autres conditionnalités sont formulées par l'Etat français.

ARTICLE 4 : PARTENARIATS

Les partenariats permettent de renforcer les moyens d'action et les compétences des associations de migrants. Ils facilitent également les synergies entre leurs projets et ceux conduits par d'autres opérateurs sur les mêmes zones.

Les partenariats sont un signe tangible de la capacité des associations à développer des échanges avec des acteurs reconnus au Nord et à s'ouvrir à des contacts en dehors de leurs interlocuteurs habituels.

Gage de faisabilité et de pérennité, les partenariats seront pris en compte dans la notation et la sélection des projets au « Label Paris Co-développement Sud ».

Ainsi, devront être précisés dans les propositions de projets :

1- Les partenariats au Nord :

Les associations candidates devront proposer des collaborations étroites avec des opérateurs français reconnus à la fois en matière d'appui au développement au Sud et en matière d'intégration au Nord.

2- Les partenariats au Sud :

Les associations candidates devront également formaliser leurs collaborations avec les acteurs du Sud, parties prenantes au projet, que ce soient les Etats, les collectivités territoriales ou tout autre acteur local. Le partage des responsabilités dans le contrôle des actions et leur mise en œuvre devront être précisés.

Les candidats devront inclure dans leurs dossiers des engagements écrits de chaque partenaire, qu'il soit au Nord ou au Sud.

ARTICLE 5 : CRITERES D'ANALYSE DES PROJETS

Les dossiers de candidature seront notés sur la base de 3 groupes de critères :

- L'efficacité du projet proposé en termes de développement ;
- La pertinence des propositions en termes d'intégration ;
- La solidité des partenariats garantissant la faisabilité financière et logistique du projet.

ARTICLE 6 : SELECTION

La sélection des projets se fera par un jury présidé par le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, ou par délégation, Pierre SCHAPIRA, adjoint au Maire chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie, et Pascale BOISTARD, adjointe au Maire chargée de l'intégration et des étrangers non communautaires.

Le jury prendra en compte, pour analyser et noter l'ensemble des candidatures, les critères de référence définis à l'article ci-dessus.

Les bourses attribuées totaliseront au maximum 80 000 €. Le jury se réserve le droit, si la qualité des dossiers n'est pas suffisante, d'engager une somme inférieure à ce montant.

La composition de ce jury sera établie et rendue publique par arrêté.

ARTICLE 7 : MODALITES DE CANDIDATURE

► Les associations voulant participer à l'édition 2012 du label devront remettre un dossier de candidature qui comprendra :

- **La fiche de candidature**, dûment datée et signée,
- **Le document de projet détaillé**,
 - **Le budget du projet** et son plan de financement précisant les charges et les ressources, dont le ou les cofinancement(s) déjà obtenu(s) ou attendus (*joindre les justificatifs*),
 - **Les partenariats** joindre les documents écrits formalisant les engagements des parties,
- **Les pièces administratives suivantes :**
 - statuts de l'association,
 - récépissé de déclaration d'association émis par la Préfecture et copie de la parution au *Journal Officiel*,
 - liste des membres du conseil d'administration et du bureau,
 - rapports des deux dernières assemblées générales,
 - comptes de résultats et bilans des deux derniers exercices,
 - attestation sur l'honneur de la régularité de l'association vis-à-vis de l'administration fiscale,
 - relevé d'identité bancaire ou postal.

► Ce dossier pourra être :

- soit retiré à l'adresse suivante :
Ville de Paris
Délégation Générale aux Relations Internationales
9 Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris.
- soit téléchargé sur le site www.international.paris.fr.

► Il devra être envoyé à l'adresse suivante :

Ville de Paris
« Label Paris Co-développement Sud »
Délégation Générale aux Relations Internationales
9, Place de l'Hôtel de Ville
75196 Paris Cedex 04

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 15 juin 2012 à 18h00, le cachet de la poste faisant foi.

Il est rappelé aux candidats que les dossiers ne leurs seront pas retournés.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné et ne pourra donc pas être sélectionné.

ARTICLE 8 : AIDE A LA CONSTITUTION DES DOSSIERS

Aux associations intéressées par le « Label Paris Co-développement Sud », la Ville de Paris proposera un accompagnement à la constitution de leurs dossiers de candidature. Il comprendra :

- des séances publiques d'information et de conseil, organisées dans plusieurs arrondissements de Paris,
- des entretiens personnalisés d'aide à la conception de projets (ceux-ci étant toutefois réservés aux associations qui auront pris part au préalable aux séances d'information ci-dessus).

Cet accompagnement pourra permettre aux associations de mieux appréhender les problématiques de co-développement, approfondir les partenariats qu'elles souhaitent engager et améliorer la présentation de leurs dossiers.

Le calendrier, les lieux et les contacts à prendre pour bénéficier de cet accompagnement seront communiqués sur www.international.paris.fr.

ARTICLE 9 : MONTANT DE L'AIDE FINANCIERE

Le montant de l'aide financière sera compris entre 5 000 et 15 000 €, en fonction de l'intérêt et du coût du projet, dans la limite de 50 % du budget présenté.

ARTICLE 10 : RESULTATS ET REMISE DES PRIX

Les résultats du « Label Paris Co-développement Sud » seront rendus publics sur le site Internet de la Ville de Paris en novembre 2012 : www.international.paris.fr.

Les lauréats recevront leur prix à l'occasion d'une cérémonie.

ARTICLE 11 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de l'aide financière de la Ville de Paris sera effectué dans les trois mois suivant l'octroi du label, après signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'association lauréate.

Si dans un délai de 18 mois après le versement de l'aide, le projet n'est pas mis en œuvre ou n'est pas achevé, la Ville de Paris se réserve le droit de demander la restitution de tout ou partie de l'aide accordée.

Tout reversement à une autre personne, physique ou morale, de l'aide de la Ville de Paris est interdit.

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS DES LAUREATS

Chaque lauréat devra informer régulièrement la Ville de Paris, en particulier la Délégation Générale aux Relations Internationales, de l'état d'avancement des projets par la remise :

- d'un rapport intermédiaire, au plus tard dans les 6 mois suivant le versement de l'aide financière,
- d'un rapport final complet (détaillant notamment les activités mises en œuvre, les résultats obtenus, les bénéfices tirés par les populations cibles, les écarts par rapport aux prévisions, l'état du budget), dans un délai maximum de 18 mois suivant le versement de l'aide financière.

Les logos de la Ville de Paris et du « Label Paris Co-développement Sud » devront figurer sur tous les supports de communication relatifs aux projets labellisés.

Il est rappelé qu'en cas de non respect des obligations mentionnées dans le présent règlement, en particulier dans le cas où l'aide financière de la Ville de Paris n'aurait pas été utilisée dans le but pour lequel elle a été octroyée, le bénéficiaire devra restituer l'intégralité de la somme à la Ville de Paris.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'édition 2012 du « Label Paris Co-développement Sud » implique l'acceptation totale et sans réserve de l'ensemble des articles du règlement.

DEPOSER SON DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature se compose obligatoirement de :

- La fiche de candidature datée, signée et dûment complétée (p.9 - 10)
- Le document de projet détaillé, comprenant les 6 parties indiquées en p.11
- Les pièces administratives suivantes :
 - statuts de l'association,
 - récépissé de déclaration d'association émis par la Préfecture et copie de la parution au *Journal Officiel*,
 - liste des membres du conseil d'administration et du bureau,
 - rapports des deux dernières assemblées générales,
 - comptes de résultats et bilans des deux derniers exercices,
 - attestation sur l'honneur de la régularité de l'association vis-à-vis de l'administration fiscale,
 - relevé d'identité bancaire ou postal.

Le dossier de candidature doit être envoyé, cachet de la Poste faisant foi, jusqu'au 15 juin 2012 à 18h00 inclus à :

Ville de Paris - « Label Paris Co-développement Sud »
Délégation Générale aux Relations Internationales
9, Place de l'Hôtel de Ville
75196 Paris Cedex 04

ATTENTION :

- Tout dossier incomplet ne sera pas examiné et ne pourra donc pas être sélectionné.
- Il est rappelé aux candidats que les dossiers ne leurs seront pas retournés.

Le dossier de candidature est disponible :

- En téléchargement libre sur le site : www.international.paris.fr.
- Sur demande, à l'adresse suivante :
Ville de Paris
Délégation Générale aux Relations Internationales
9 Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris.

ENGAGEMENT

Je soussigné (e).....déclare, en présentant le projet de mon association au « Label Paris Co-développement Sud », avoir lu et accepté son règlement.

Fait à, le

Signature

Je soussigné (e).....représentant l'association de migrants partenaire, confirme mon implication dans le projet présenté au « Label Paris Co-développement Sud », dont j'ai lu et accepté le règlement.

Fait à, le

Signature

OBSERVATION

Comment avez-vous pris connaissance du Label Co-développement Sud ? (Merci de bien vouloir préciser)

- Média (préciser).....
- Affichage
 - Mairie (préciser).....
 - Bibliothèque (préciser).....
 - Maison des Associations (préciser).....
 - Autres (préciser).....
- Web
 - www.paris.fr
 - Autre site Internet (préciser).....
- Autre (préciser).....

DOCUMENT DE PROJET

Le dossier de candidature devra comprendre un document de projet dactylographié qui suit le plan proposé et contient les éléments suivants :

I. Contexte du projet

→ Dans le pays d'origine :

- Description de la zone géographique ;
- Identification des bénéficiaires et de leurs besoins (*notamment : population directement visée par le projet, nombre, sexe, âge*) ;
- Législation et réglementation du pays d'origine et projets mis en place dans la zone par d'autres acteurs.

→ En France :

- Identification des publics ciblés par l'association et ses partenaires, notamment les populations étrangères ;
- Analyse des besoins de ces publics, notamment en termes d'intégration ;
- Actions menées et expériences acquises auparavant.

II. Description détaillée du projet

→ Dans le pays d'origine :

- Objectifs du projet : en quoi le projet contribue-t-il à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires ?
- Description des actions prévues : comment le projet est-il réalisé ?
- Moyens à mobiliser pour ces actions et compétences nécessaires ;
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

→ En France :

- Description des activités programmées à Paris et liens avec les actions menées dans le pays d'origine ;
- Analyse des impacts attendus en termes d'intégration ;
- Modalités et calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

III. Budget et plan de financement du projet

Etablir un tableau synoptique du budget total prévisionnel du projet et son plan de financement. Veiller à bien faire apparaître clairement les charges et les ressources. Préciser si les cofinancements sont acquis ou en cours de sollicitation.

IV. Calendrier et chronogramme du projet dans son ensemble :

Etablir un tableau synoptique faisant ressortir la durée des actions prévues et leur synchronisation dans le temps, dans le pays d'origine et à Paris.

V. Partenaires

- Présentation des partenaires et de leurs expertises propres ;
- Actions spécifiques menées par les partenaires dans le cadre du projet.

VI. Pérennité du projet

- Description des mesures prévues pour assurer une gestion durable et une bonne maintenance des investissements ;
- Description des actions futures devant prendre le relais du projet et des partenaires pressentis.

VII. Communication

Etablir le plan de communication prévu en direction des destinataires du projet, des partenaires, des Parisiens et de la Ville de Paris.

LAUREATS DES 3 DERNIERES EDITIONS

LAUREATS 2009

L'édition 2009 du « Label Paris Co-développement Sud » était dotée d'une enveloppe totale de 100 000 €.

Sur 56 projets déposés, 10 ont été sélectionnés :

Association des Ressortissants du Village de Sollou (ARVS).....15 000 €
Rénovation des écoles de Diorgountouro et de Bouaté en Mauritanie et intervention dans un lycée du 19^{ème} arrondissement.

Association des Ressortissants de Bakel en France (ARBF)..... 10 000 €
Création d'un centre de formation aux métiers du BTP à Bakel au Sénégal et organisation d'une journée culturelle à Paris.

Association « MACAQ » 8 000 €
(Mouvement d'Animation Culturelle et Artistique de Quartier)
Création d'un centre d'apprentissage professionnel pour les femmes au Mali, appui aux initiatives locales et mise en réseau interassociative en France.

Association Comorienne des Mdjoiéziens en France (ACMF).....6 690 €
Réhabilitation du dispensaire communautaire de Mdjoiézi (Comores) et organisation d'une rencontre visant la promotion socioculturelle des français issus de la diversité.

Association « Humania Concept » en partenariat avec l'association « DAIKA »5 000 €
Développement de la coopérative teinturière « SUMPOU » de Kaédi en Mauritanie et exposition à la Goutte d'Or présentant le travail des teinturières.

Electriciens Sans Frontières Ile de France (ESF).....10 000 €
Electrification, accès à l'eau et à l'assainissement du dispensaire et de l'école du village d'Agou-Kebo Kepta au Togo et programmation d'expositions sur la culture togolaise.

Association « Solidamoun »10 000 €
Création d'une ferme agricole pilote dans le douar de Mengoub (Maroc) et diffusion à Paris du film « La pépinière du désert », réalisé par Laurent Chevallier.

Association « Esprit d'Ebène »6 000 €
« Dia ani Foly, clichés de la musique malienne », atelier de photographie à Bamako, formation des participants au projet à Paris puis réalisation de films sur la culture malienne.

Association « Lysistrata »7 000 €
Création d'un centre d'accueil et de soins à Butembo (Nord Kivu, RDC) pour les femmes victimes de viols et les personnes atteintes du VIH/sida, organisation de conférences à Paris avec des étudiants de la diaspora.

Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris.....7 000 €
Edition de 4 recueils de contes populaires d'Aceh (province d'Indonésie) et séances de lecture par des conteurs indonésiens dans les bibliothèques parisiennes.

LAUREATS 2010

L'édition 2010 du « Label Paris Co-développement Sud » était dotée d'une enveloppe totale de 100 000 €.

Sur 59 projets déposés, 10 ont été sélectionnés :

Association Leya Djama8 367 €
Construction d'un barrage déversoir dans le village de Leya pour sécuriser et redynamiser les activités agricoles, puis organisation à Paris de journées culturelles afin de promouvoir les échanges interculturels et intergénérationnels.

Association Primavera10 000 €
Création d'un centre socio-culturel pour accueillir et faire bénéficier aux enfants défavorisés de Bogota, du programme national de réintégration scolaire « Acceleracion del Aprendizaje ».

Association Action Expression.....10 000 €
Formation d'éducateurs et création d'une école de la seconde chance pour des jeunes en difficulté de Bordj Bou Arreridj (Algérie) afin de favoriser leur réintégration scolaire. Organisation à Paris de visites de musées et de sites historiques qui feront l'objet d'une exposition photo et d'un documentaire vidéo « Nos racines de pierres d'ici et d'ailleurs ».

Association AXE3K (Axe Kankan - Kindia - Kissidougou).....13 000 €
Installation d'un réseau d'adduction en eau potable pour 5 villages de Gomba (République de Guinée), et organisation pour les parisiens d'une journée de débat sur les questions de l'accès à l'eau et diffusion de films sur la culture guinéenne.

Association « Pour le Village de Samaane »10 000 €
Développement local du village par l'installation d'une pompe hydraulique à énergie solaire pour l'irrigation des terres cultivable et l'alimentation en eau potable. Mise en place pour les associations parisiennes de cours de danse et de musique africaine.

Association Franco-Africaine des Femmes du 13^e arrondissement.....7 110 €
Constitution d'un GIE « Gory propre », à Gory (Mali), pour la collecte des ordures et la gestion des déchets par un système de compost, et promotion du rôle des femmes maliennes immigrées à Paris dans les projets de développement local par la diffusion de leurs activités sur les site de Enda Europe et de l'association Courants de Femmes.

Association Donner un Sourire à Fégui (DSF France).....5 000 €
Construction d'un système d'assainissement des eau grises, accompagnement social de la population de Fégui et production d'outils pédagogiques pour la sensibilisations des jeunes parisiens sur l'utilité de participer à la réalisation de projets de co-développement au Mali.

Association l'AAFI5 000 €
Construction d'un centre éducatif culturel et sportif à Koudougou, puis organisation à Paris de concerts et d'une conférence d'information et de sensibilisation sur les influences culturelles croisées entre la France et le Burkina Faso.

Réseau Femmes et Contributions au Développement (FECODEV)5 000 €
Le projet « Protéger la prochaine génération », vise la mobilisation de la diaspora malienne en France pour la promotion au Mali de la lutte contre les mutilations sexuelles féminines ou excisions, et l'organisation en France de débats sur le traitement des femmes en Afrique.

Association AARAO 5 000 €
Développer de nouvelles techniques de culture pour accroître les ressources agricoles du village de Keoleya et permettre aux habitants d'atteindre leur autosuffisance alimentaire.

LAUREATS 2011

Cette 6^{ème} édition du « Label Paris Co-développement Sud » était dotée d'une enveloppe totale de 100 000 €.

Sur 35 projets déposés, 8 ont été sélectionnés :

Afrique Agri Solaire.....5 066 €
Aménagement de cinq périmètres maraîchers dans le village de Kéniékéniéko, dans la région Kayes du Mali, pour renforcer l'autonomie économique de 280 femmes. A Paris, un jumelage entre le jardin partagé du Chalet, l'école polyvalente de la rue Vicq d'Azir (10e) et l'école de Kéniékéniéko permettra aux enfants d'échanger autour de leurs expériences de jardinage.

Belleville en Vue(s).....8 000 €
« Bénindocs », festival international et itinérant du premier film documentaire africain, se déroulera dans 10 villes béninoises et à Paris. Les documentaires dédiés à la jeune création seront l'occasion de formations, de rencontres et, à Paris, d'activités pédagogiques pour apprenants du français.

Voyage et Sens.....10 000 €
Aménagement d'un éco-potager pour les personnes âgées du bidonville de Bogota « Ciudad Bolivar » avec 40 anciens ruraux déplacés de force de leur terre. A Paris, 6 apprenties colombiennes proposeront des ateliers « couture » aux résidents de la maison de retraite « Les arbustes » du 14^e pour confectionner des panchos.

Association Nord Tambaoura.....9 000 €
Agrandissement d'une école primaire et d'un collège à Monéa au Mali, pour réduire les temps de trajet scolaire des enfants du village et renforcer leur scolarisation. A Paris, le partenariat avec Vélorution (19^e) accentuera la collecte et la réparation de vélos envoyés à Monéa.

Crianças de Hoje e De Amanha.....10 000 €
Aménagement de structures d'accueil de petite enfance sur l'île de Maio au Cap Vert et envoi d'équipements de jardins d'enfants dans 3 villages, grâce à l'opération «cartable vide » qui se déroulera à Paris.

Le Zébu Francophone.....9 000 €
2^{nde} édition du dictionnaire pour enfants malgaches et plateforme participative dans la région de la Haute Matsiatra, à Madagascar. Le dictionnaire sera présenté à la Maison des Associations du 5^e et à l'INALCO fin 2012.

Association des Ressortissants de Sira Doundou (ARSD).....10 000 €
Aménagement d'un internat et d'une cantine d'une capacité de 100 élèves attendant au FORAMECA, centre de formation aux métiers de l'automobile de Tambacounda au Sénégal, projet labellisé en 2007 et inauguré en février 2011. En France, ARSD noue des partenariats avec des lycées professionnels franciliens.

Koïna Asso.....8 000 €
Electrification photovoltaïque et équipement en matériel médical de la maternité de l'hôpital de Koïna, en Gambie au bénéfice de 400 femmes et nouveaux nés. A Paris, des permanences de médiation dans les hôpitaux parisiens sont proposées pour les patients originaires d'Afrique Sub-saharienne.

CONTACTS

- **Pour une aide à la rédaction de votre projet :**
 - Maisons des associations de votre arrondissement,
 - Carrefour des Associations Parisiennes.

- **Pour affiner le volet Sud :**
Délégation générale aux relations internationales
 - Aurore Güven : aurore.guven@paris.fr
 - Aïssatou Hann : aissatou.hann@paris.fr

- **Pour affiner le volet Nord :**
Délégation à la politique de la ville et de l'intégration
Nicolas Smilevitch : nicolas.smilevitch@paris.fr

Pour plus d'infos : Rendez-vous sur www.international.paris.fr